Conseil communal de Lausanne

Initiative:

interpellation urgente

Titre:

De l'argent de la FIFA dans les caisses lausannoises, l'argent n'a-t-il

vraiment pas d'odeur?

Initiant-e(-s):

Virginie CAVALLI

Cette interpellation urgente vise à faire toute la lumière sur les emprunts contractés par la Ville de Lausanne auprès de la FIFA, et plus largement à la transparence de ces processus. En effet, après que ce même organisme ait fait l'objet de critiques et du boycott des fans-zones de la part de la Municipalité à l'occasion de la Coupe du monde de 2022, la décision d'accepter ces emprunts interroge.

L'automne passée, la FIFA faisait l'actualité avec sa controversée Coupe du monde, y compris à Lausanne. La Ville « renonçait à s'impliquer » dans cette dernière. Madame la Municipale en charge des sports avait même rappelé « l'attachement de la ville au respect des droits humains ». Or, après ces déclarations vertueuses, mijanvier, la presse révélait que des communes alémaniques avaient contracté des emprunts auprès de la FIFA via une plateforme financière en ligne. Ce lundi, la RTS a étendu l'enquête aux collectivités publiques romandes ayant fait de même et Lausanne en faisait partie. Cela questionne la cohérence de la posture de la Municipalité entre ses déclarations et ses décisions.

Au cours de l'été et de l'automne 2022, l'actualité autour de la coupe du Monde était tout à fait brûlante, notamment autour des questions de droits humains peu respectés pour que la construction des stades puisse intervenir en temps et en heure. Partout en Europe, les collectivités locales se sont positionnées en boycottant les fans zones. La Municipalité de Lausanne a pris des mesures similaires et nous a redit son intention de ne pas soutenir une telle manifestation. Or, quelle ne fut donc pas la surprise générale lorsque les médias nous révélaient, ce lundi de fin janvier 2023, que notre ville avait emprunté de l'argent à la même institution sportive qu'elle avait vivement critiqué quelque mois auparavant.

En effet, la FIFA offre des prêts à des conditions très favorables dont la Municipalité a bien profité en faisant fi de toute considération éthique, agissant ainsi de façon tout à fait incohérente à l'égard de ses déclarations de l'automne passé. Effectivement, on ne peut pas diaboliser d'un côté une institution et ensuite profiter des conditions de prêt alléchantes qu'elle offre. De plus, dans un monde financier globalisé et avec une Ville qui se dit vouloir exiger des standards élevés en matière de droits humains et d'environnement, il serait temps de mettre en route une réflexion éthique autour des emprunts contractés par notre collectivité publique afin d'allier paroles aux actes.

Soucieu-ses-x de faire toute la lumière nécessaire sur cette affaire et de voir la situation aller vers la transparence...

Conseil communal de Lausanne

Nous posons les guestions suivantes à la Municipalité :

- 1. La Municipalité peut-elle préciser depuis quand des emprunts auprès de la FIFA ont été effectués par la Ville, à combien de reprises et quels sont les montants de chacun d'entre eux et à quel taux d'intérêts ils ont été effectués ?
- 2. Quelles dépenses les emprunts auprès de la FIFA ont-elles permis de financer ? La Municipalité avait-elle d'autres options pour obtenir cette somme d'argent et, si oui, pourquoi ne les a-t-elle pas privilégiées ?
- 3. Quels critères, hormis économiques, même informels, sont appliqués par l'administration communale dans ses activités pour contracter des emprunts à court terme ?
- 4. La Municipalité de Lausanne applique-t-elle des directives ou un code d'éthique lors de la souscription d'emprunts?
- 5. Si non, envisage-t-elle de mener une réflexion à ce sujet ? Si oui, quels critères seront à priori retenus?
- 6. Existe-t-il d'autres emprunts contractés auprès d'entités qui ont fait l'objet de critiques de la part de la Municipalité ?
- 7. La Municipalité de Lausanne envisage-t-elle d'augmenter la transparence des comptes de la ville en rendant accessible aux citoyens les sources du financement de l'administration communale de façon plus exhaustive qu'aujourd'hui?

Lausanne, le 31 janvier 2023

Signataire(s):

VIN CONT VONJUME

(O. NARHY)

2

- lord